

COMTE A. DE LABORDE

# A PROPOS D'UNE DEVISE



PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219  
et 16, rue d'Alger.

1908

Bibliothèque Maison de l'Orient



150031



Nous avons signalé, brièvement, dans la livraison des 15 août-15 septembre, la très intéressante communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. le comte A. de Laborde, au sujet d'une devise écrite sur un manuscrit de la *Cité de Dieu*, conservé à la Bibliothèque Sainte-Genève.

Nous avons la bonne fortune de mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs le texte intégral de cette communication que nous devons à l'obligeance du sympathique secrétaire de la Société des Bibliophiles Français :

Messieurs, je voudrais en peu de mots, pour ne pas abuser de votre attention, vous communiquer le résultat de mes recherches en ce qui concerne un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Genève.

J'ai été chargé, depuis longtemps déjà, par la Société des Bibliophiles Français, d'étudier les différents ma-

nuscrits à peintures de la *Cité de Dieu* de saint Augustin. Au cours de ce travail, j'ai rencontré le ms. 246 (ancien C. C. F. I.) de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui est un bel exemplaire de la traduction de la *Cité de Dieu* faite par Raoul de Praelles. Ce manuscrit a été copié, après 1473, sur le ms. franç. (18 et 19) de la Bibliothèque nationale. Sa décoration, qui appartient à l'école de Tours, est une réduction de celle du manuscrit original. C'est ce qu'a déjà indiqué M. Thuasne dans un excellent travail paru dans la *Revue des Bibliothèques* de 1898. Il me sera facile d'en donner la preuve quand je publierai la comparaison des miniatures correspondantes des deux manuscrits.

Le manuscrit de Sainte-Geneviève ne porte ni mention de possession, ni signature, ni armoiries, mais les bordures enluminées de ses feuillets présentent, en maints endroits, la devise suivante : VA HATIVETÉ MA BRULÉ, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte par les trois présentes héliogravures que j'ai fait exécuter par M. Dujardin et que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux.

Cette devise avait déjà été signalée par M. Kohler dans son *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, par M. le comte Durrieu dans son *Jacques de Besançon* et par M. Léopold Delisle dans un article paru dans le *Journal des Savants* de 1898, où il discutait avec l'autorité de son érudition les conclusions du mémoire précité de M. Thuasne et

engageait les travailleurs à faire une étude comparative des différents manuscrits historiés de la *Cité de Dieu*, émanant de l'école de Tours. Je n'entrerai pas ici dans le détail des questions générales qui ont été soulevées à ce sujet. Je me contenterai de dire que cette devise n'a pas été expliquée ni identifiée.

La forme compliquée qu'elle présente, ce mot VA qui la commence et qui grammaticalement aurait dû être MA ou TA, m'a fait penser qu'elle cachait un nom (celui du possesseur du manuscrit) dont les lettres auraient été rangées dans un autre ordre, destiné à offrir un semblant de sens.

Dès lors, le problème consistait :

1° A trouver un nom propre composé de ces 17 mêmes lettres.

2° A prouver que ce nom avait été porté par une personnalité vivante aux environs de 1473.

3° A faire ressortir que ce nom s'appliquait à un personnage d'un ordre social et d'une culture intellectuelle de nature à expliquer la présence entre ses mains d'un exemplaire décoré de la *Cité de Dieu*.

Après avoir cherché la solution en prenant comme points de départ THIÉBAUT, qui se trouve dans la devise, ainsi que MARIE, MAHAUT, ce qui ne me donna aucun résultat, puis ensuite MATHIEU, j'ai fait subir aux dix lettres restantes une interpolation mathématique et je suis arrivé au nom bien français de BEAUVARLET.

Ce personnage de MATHIEU BEAUVARLET, Messieurs,

ne vous est certainement pas étranger. On le rencontre, avec sa signature et son paraphe, à chaque page des comptes royaux de l'époque comprise entre 1450 et 1479, au Cabinet des Titres, dans les cartons des Archives nationales, dans les copies de comptes des collections Gaignières et Clairambault, ainsi que dans les *Lettres de Louis XI*, éditées par M. Vaesen.

Il est dénommé successivement *Notaire, Secrétaire du Roi, Grenetier du grenier à sel de Nogent-sur-Seine, Commis à la recette générale de toutes les finances et Receveur général sur et au delà des rivières de Seine et Yonne*. En 1473, on trouve le document suivant : « Lettres de provisions de l'office de général conseiller sur le fait et gouvernement des finances en faveur de Maistre Mathieu Beauvarlet, cy devant Général Receveur des dites finances sur et au delà les rivières de Seine et Yonne, en considération de ses bons, grans, notables et continuels services qu'il a par longtemps et dès son jeune âge faits au feu Roi et encore fait tous les jours pour et au lieu de M<sup>e</sup> Jehan Herbert, qui en a été deschargé ; donné à Jargeau le 2 novembre 1473, serment es mains de Mons. le Chancelier le 4 novembre suivant, expédié par les Généraux le dit 4 novembre 1473. »

Je rencontre encore son nom dans les comptes de 1479 où il reçoit 2140 livres pour « ses voyages et chevauchées », mais ceux de 1481 et les suivants sont muets à son égard. Il avait épousé JACQUETTE LEFOL-

MARIÉ et en avait eu une fille MARIE, dame d'ESTERNAY, qu'il avait mariée à JEAN RAGUIER, trésorier des guerres, fils de son collègue. Il était mort avant 1500, car dans un procès civil que soutint à cette époque sa veuve, Jacqueline Lefolmarié, il est cité ainsi : *Feu MATHIEU BEAUVARLET, conseiller du Roi et général de France*. Il avait donc atteint, à la fin de sa vie, le plus haut degré de la carrière qu'il avait embrassée.

C'était un personnage bien connu dans le monde des seigneurs, dans celui des riches bourgeois et parmi les officiers de la cour de Charles VII et de son successeur. Il faisait partie de cette bourgeoisie éclairée, travailleuse et légitimement ambitieuse qui portait le poids réel des affaires sous ce grand règne de Louis XI. Ses charges et les affaires auxquelles il était mêlé l'avaient enrichi. En 1474, de concert avec Jean Bourré, il prête de l'argent au Roi et sa part est de mille écus d'or. La même année, il reçoit du Roi une gratification de trois mille livres. C'est vers cette époque, 1475 à 1480, que, devenu riche et puissant, il a dû se faire faire ce bel exemplaire de l'ouvrage de saint Augustin.

Du reste, il était en relation avec tout un monde de lettrés et de bibliophiles. En 1468, nous le voyons tenir sur les fonds baptismaux Guillaume Budé avec la tante de l'enfant et Guillaume de Corbie, président au Parlement de Paris, et nous savons par M. Léopold Delisle et par M. Omont, que Jean Budé, son ami,

et peut-être son parent, avait, *librorum emacissimus*, des manuscrits de théologie et de médecine. Remarquons en passant que Jean Budé était le beau-frère de maître Estienne Chevalier, pour lequel Jehan Foucquet de Tours venait de travailler si somptueusement.

Il fréquentait *Charles de Gaucourt*, chambellan du Roi, qui avait fait exécuter le ms. de la *Cité de Dieu* sur lequel avait été copié son propre exemplaire, *Robert Gaguin*, conseiller du Roi et général ministre de l'ordre de la Trinité, qui avait donné à l'artiste les indications pour historier les volumes, *Jean Bourré*, maître des comptes, qui, plus tard, racheta le ms. à Charles de Gaucourt, l'amiral *Malet de Graville*, qui ultérieurement eut ce manuscrit de troisième main, *Wolfart de Borselle*, qui avait une *Cité de Dieu*, conservée actuellement dans une bibliothèque étrangère, *Tannequy Du Chastel*, le cardinal *La Balue*, *Jacques d'Armagnac*, *Louis de Bruges*, *Philippe de Comines*, qui tous possédaient des exemplaires de la *Cité de Dieu*, richement décorés, que j'ai retrouvés actuellement catalogués dans différentes bibliothèques de l'Europe.

Je vous rappellerai, Messieurs, que, dans votre séance du 26 avril de cette année, M. le comte Durrieu vous a fait une communication sur un manuscrit de *Boccace*, conservé à la Bibliothèque de Munich et dont les peintures sont présentement attribuées à Jehan Foucquet. Ce sagace érudit vous a prouvé que ce ms. portait le nom gratté de *Laurens Gyraud* dont la devise :

sur *ly na regard*, anagramme de son nom, orne la bordure. Or, son Laurens Gyrard était, comme notre Mathieu Beauvarlet, notaire et secrétaire de Charles VII et de son successeur. Ce sont deux identifications du même genre. M. Durrieu est allé du nom à la devise, j'ai été conduit de la devise au nom. Souvenez-vous également de *Jean le Bègue*, greffier de la Chambre des Comptes, qui possédait sous Charles VI des livres portant son anagramme : *a bele viegne*.

Enfin, il semble que Mathieu Beauvarlet ne s'est pas contenté, à défaut d'armoiries, de faire inscrire sa devise sur la bordure de son exemplaire de la *Cité de Dieu*. Il a demandé au peintre de l'y placer lui-même en effigie. En effet, au fol. 1, miniature de présentation, nous le voyons représenté très en évidence, à droite, sous les traits d'un personnage portant le costume des gens de finances, bonnet, cheveux longs, robe rouge et bourse bleue. Or, cette particularité manque à la miniature correspondante du ms. 18, de la Bibliothèque nationale (ms. Gaucourt) qui a servi de modèle et sur celui du musée Meermannno-Westreenianum à La Haye, qui constitue un troisième exemplaire de même facture, aussi copié sur ce ms. 18. Comment expliquer autrement la présence de cette unique modification dans trois miniatures copiées les unes sur les autres ?

Sans pouvoir vous apporter une pièce certifiant que Mathieu Beauvarlet a fait exécuter pour lui le ms. de

la Bibliothèque Sainte-Geneviève, je pense, Messieurs, que le faisceau de preuves que j'ai rassemblées et qui font l'objet de cette communication suffira pour vous convaincre que la devise HA VATIVETÉ MA BRULÉ est bien celle de ce fidèle serviteur des Rois Charles VII et Louis XI.

